

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2016

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Adjoint, Laurent Nazaire, Céline Chevallet, Julien Chatelain, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN, Carole CURSAT.

Absents excusés : Michaël Stehlin (pouvoir à Romain Gurliat), Ghislain Trabichet, Florent Favre (pouvoir à Jean-Louis Morel-Vulliez), Christophe TRABICHET, Marlène Bondaz

Secrétaire de séance : Laurent NAZAIRE

Le compte-rendu du 18/11/2016 est approuvé à l'unanimité.

I – APPROBATION DU RPQS Eau 2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2015, décide de mettre en ligne le rapport validé et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

II – APPROBATION DU RPQS Assainissement 2015

Madame le Maire rappelle ensuite que la même obligation est faite pour la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2015, décide de mettre en ligne le rapport validé et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

III – MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale, pour tous les cadres d'emplois, hormis ceux relevant de la filière municipale et sapeurs-pompiers.

Il se compose obligatoirement d'une indemnité liée aux fonctions, sujétions et à l'expertise (IFSE) et éventuellement d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2017 une prime de fonction, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel, autorise Madame le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis par les textes de lois, de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire, de conserver les primes et indemnités non liées à un grade, telles que les astreintes, IHTS et heures complémentaires pour les agents à temps partiel et à temps non complet.

IV – VIREMENTS DE CREDITS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget principal 2016, en section de fonctionnement, sont insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DEPENSES	DES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
		Article	Somme	Article	Somme
Cotisations à l'Urssaf		6451	3 700.00		
Indemnités élus		6531	1 235.00		
Fonds péréq. Interco				73925	4 935.00
TOTAL			4 935.00		4 935.00

Elle expose également que les crédits prévus à certains articles du budget du service des eaux 2016, en section de fonctionnement, sont insuffisants, et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DEPENSES	DES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
		Article	Somme	Article	Somme
Rémunérations d'interm.		622	4 800.00		
Personnel extérieur au service				621	4 800.00
TOTAL			4 800.00		4 800.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

V – QUESTIONS DIVERSES

Locaux communaux

La Commune, en accord avec le curé de la Paroisse Notre-Dame des Hermones, a mis fin au bail exclusif passé avec l'Association Diocésaine d'Annecy. Ces locaux peuvent maintenant être réservés pour des réunions ou rencontres associatives. A ce jour, les utilisateurs principaux sont la Paroisse Notre-Dame des Hermones, la MJC du Brevon, le Relais d'Assistants Maternelles de la CCHC, Le Club des Mésanges. La réservation de salle est gérée directement par le secrétariat de la mairie.

Travaux d'électricité Mairie

Des devis ont été demandés au printemps 2016 pour améliorer l'éclairage de la salle du Conseil Municipal. Malgré nos sollicitations, l'artisan qui avait été choisi n'a pas réalisé les travaux avant la fin d'année. Il est proposé de recontacter l'entreprise non retenue.

Arrêt de bus Pimberty

Le Département de la Haute-Savoie a donné en 2015 un accord de principe pour l'aménagement d'un arrêt de bus à Pimberty : montée côté Lullin et descente côté Vailly. Afin de réaliser cette opération dans les meilleurs délais, la commune de Lullin et de Vailly ont confié à la Société Teractem la gestion des acquisitions foncières.

Réhabilitation des STEP de Sous-La-Côte et du Lavouet

Les travaux ont débuté début décembre et s'achèveront en janvier 2017.

Abris Bus Chef –Lieu

Les deux abris bus en bois du Chef-Lieu ont été remplacés par de nouvelles structures plus adaptées. La dépose et la pose ont été réalisées par les agents communaux. Cette acquisition a bénéficié d'une aide des Conseillers Départementaux sur leur enveloppe « Fonds Départemental des Territoires ».

Auberge Communale « Le Billat »

Les travaux vont débuter début janvier pour une durée de 4 mois.

Intercommunalité

La collecte des ordures ménagères « porte à porte » s'achèvera au 31/12/2016. La mise en place de la collecte en apports volontaires a fait l'objet de réunions publiques, de distribution d'informations dans les boîtes à lettres, d'articles dans la presse et sur les sites Internet des communes. Cette modification va nécessiter quelques changements d'habitudes mais s'accompagnera d'une baisse du coût du traitement des ordures ménagères.

Les Aînés

Les membres du CCAS et du Conseil Municipal sont remerciés pour leur participation à l'organisation du repas des aînés du 11 décembre dernier. Les personnes qui n'étaient pas présentes à ce moment convivial recevront un colis de Noël.

Vœux à la population

Ils auront lieu le 14 Janvier 2017 à partir de 19H 00 à la salle communale.

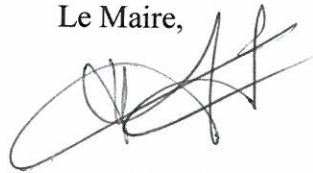
Bulletin municipal

Il sera distribué courant janvier 2017.

A ce jour, il n'est pas fixé de date pour la prochaine réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h 30.

Le Maire,



Yannick TRABICHET

